

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Jean-Luc Crucke, Ministre des Finances, du Budget,
des Aéroports et des Infrastructures sportives, concernant
**l'accessibilité des bâtiments régionaux pour les personnes
souffrant d'un handicap**

Monsieur le Ministre,

Les bâtiments régionaux se doivent d'être accessibles à tous citoyens, qu'ils souffrent ou non d'un handicap.

Si j'imagine que plusieurs d'entre eux ont été étudiés et récemment rénovés pour permettre leur accès notamment aux personnes à mobilité réduite, d'autres ne doivent probablement pas encore être en ordre. Qu'en est-il de leur accès à des personnes mal voyantes ?

Monsieur le Ministre pourrait-il me faire un état des lieux de la situation actuelle ? Combien de bâtiments régionaux répondent effectivement à ces critères d'accès pour personnes à mobilité réduite et pour personnes mal voyantes ? Quelles sont les actions mises en place pour garantir cet accès nécessaire à tous les citoyens ? Un calendrier de travaux est-il prévu pour faire évoluer dans ce sens le patrimoine immobilier régional ? Si non, ne faudrait-il pas en prévoir un ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Effectivement, tous les bâtiments ne sont pas en ordre d'un point de vue de l'accessibilité. Pour la plupart, ces bâtiments font partie de deux catégories. Ceux qui accueillent très peu de personnes extérieures, voire pas du tout et ceux dont le SPW n'est pas propriétaire. Pour ces derniers, leur avenir au sein du parc immobilier du SPW est incertain. Il serait donc contre-productif d'y investir au niveau de leur accessibilité. De plus nous n'y maîtrisons pas toujours les décisions d'investissement. Il n'est donc pas apparu comme raisonnable ou du moins prioritaire d'investir dans ces deux cas de figure là.

Lorsqu'un bâtiment est traité par la direction des travaux et de la maintenance, il est évalué selon une grille reprenant différents critères pour les situations de handicap suivantes :

- les personnes en chaise roulante ou marchant difficilement ;
- les personnes aveugles ou malvoyantes ;
- les personnes sourdes ou malentendantes.

Les parties du bâtiment analysées sont celles accessibles au public c'est-à-dire : parking, entrée, hall d'accueil, salle de réunion, sanitaires, circulations intérieures et extérieures.

En ce qui concerne les personnes aveugles ou malvoyantes, l'accent est mis sur la signalétique (contraste, taille de police d'écriture ...), renforcement de la visibilité des vitrages au moyen de bandes contrastantes, ajout de système podotactile au niveau des escaliers lorsque cela est possible. D'autres améliorations pourraient être envisagées comme mettre à disposition une maquette tactile du bâtiment, autoriser l'accès des bâtiments aux chiens guides ... mais celles-ci ne sont pas du ressort de la direction des travaux.

Un état des lieux des bâtiments est en cours de réalisation. Une priorité dans l'analyse a été établie :

- 1) Bâtiment accueillant du public ;
- 2) Propriétaire ou assimilé (p. ex. emphytéoses) ;
- 3) Nombre d'agents ;
- 4) Centre urbain (sur base de l'accessibilité en transports en commun)

Il évolue chaque année en fonction des interventions réalisées dans les bâtiments et des nouveaux bâtiments qui ont pu être analysés.

Il est difficile de répondre à la question du nombre de bâtiments accessibles. En effet, un bâtiment n'est jamais accessible à 100 %, car cela voudrait dire qu'une personne serait autonome, quel que soit son handicap. Or il existe autant de handicaps différents que de personnes en situation de handicap. Cependant, des efforts ont été effectués dans plusieurs

d'entre eux en s'appuyant sur le guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible. L'espace Wallonie de Tournai en est le meilleur exemple. Ces bâtiments sont repris dans le tableau de suivi mis en place par la direction.

Afin d'être le plus efficace possible au sein de la direction des travaux et de la maintenance, il a été décidé d'intégrer aux marchés de travaux gérés par la direction, des aménagements visant à améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap, chaque fois que cela était possible et raisonnable.

Je rappelle que le parc immobilier du SPW est en pleine mutation. Des déménagements, regroupements sont prévus dans les prochains mois et années. Ces opérations sont susceptibles d'adaptations régulières rendant l'élaboration d'un calendrier difficile à ce stade.